

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION du comité Directeur

Du samedi 17 mai 2025 à la maison des agriculteurs - Grenoble

I. Ordres du jour

<u>Sujet I.01 – Validation du procès-verbal du comité directeur du 8 mars 2025</u>	4
<u>Sujet I.02 – Point sur les licences - brevets et activités du Comité Directeur</u>	4
<u>Sujet I.03 – Commission juridique/Commission disciplinaire régionale</u>	5
<u>Sujet I.04 – Communication Comité AURA et Correspondants communication et presse/FFESSM</u>	6
<u>Sujet I.05 – Réflexion avec la commission technique régionale sur les prochaines thématiques</u>	6
<u>Sujet I.06 – Abandon de frais</u>	7
<u>Sujet 1.07 – Point trésorerie</u>	7
<u>Sujet 1.08 – Actions supplémentaires</u>	8
<u>Sujet 1.09 – Demande d’aide exceptionnelle du club Exocet Léman</u>	10
<u>Sujet 1.10 – Point sur les dossiers ANS reçus</u>	10
<u>Sujet 1.11 – Validation du plan de développement</u>	12
<u>Sujet 1.12 – Tour de table des commissions</u>	12
<u>Sujet 1.13 – Divers</u>	14
<u>Sujet 1.14 – Prochaines dates Comités Directeurs et lieux</u>	14

Comité directeur				
		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
HELSTROFFER Renaud	Président	X		
TARDIVEL Yannick	Président adjoint	X		
RACHET Laurent	Trésorier	X		
BONTOUX Pierre-Jean	Trésorier adjoint – 3 ^{ème} Vice-président		X	
AUDOUY Patricia	Secrétaire	X		
BESZTERDA-LESIGNOLI Lidia	Secrétaire adjointe		X	
HELME Thierry	1 ^{er} Vice-président	X en visio		
PARENT Marc	2 ^{ème} Vice-président	X		
BRENOUX Thierry	4 ^{ème} Vice-président	X		
BARDASSIER Laurent	Administrateur	X		
BORDIGNON Christian	Administrateur	X		
BOULLY Sylvie	Administratrice		X	
CROZAT Paul	Administrateur		X	
GRAND Sébastien	Administrateur/Suppléant 1		X	
GRIMBERT Maud	Administratrice	X		
GROSBOIS Guy	Administrateur	X		
KAPFER Yves	Administrateur		X	
MAGNIN Laurence	Administratrice/Suppléante 2		X	
MEDARD Charline	Administratrice/Suppléante 3		X	
PONTAL Jehan	Administrateur		X	
VERDIER Laurence	Administratrice		X	
VINCENTI Marthe	Administratrice		X	
BEL Jean-Marc	Représentant SCA		X	

Présidents commissions comité AURA :

NOMS	COMMISSIONS	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
PEAN Philippe	Apnée			X
TROUBAT Olivier	Archéologie			X
COLAS Régis	Environnement/Biologie		X	
VERDIER Laurence	Handisub®		X	
PAULIN Karine	Hockey subaquatique	X en visio		
MERCIER GUYON Charles	Médicale	X		
FERRIER Pascale	Nage avec palmes		X	
AUDOUY Lauriane	NEV		X	
LE CORRE Laurent	PSP		X	
PHILIPPS Benoit	Souterraine	X		
VAUTEY Alex	Technique		X représenté par M. PARENT	
SECRET Ghislaine	Tir sur cible		X représenté par C. MERCIER GUYON	
HERESON Franck	Vice-président souterraine et président CODEP 38	X		

Invités :

JABOBS Jean-Luc	Représentant photo/vidéo		X	
-----------------	--------------------------	--	---	--

Président de séance : Renaud HELSTROFFER

Secrétaire de séance : Patricia AUDOUY

Le quorum est atteint quand 1/3 des membres du comité directeur est présent c'est-à-dire 7 membres.

Le nombre de membres présents lors de ce comité directeur du 17 mai 2025 est de 11 membres. Le quorum est donc atteint.

Les membres présents donnent leur accord pour l'enregistrement de la réunion à des fins de rédaction.

Renaud HELSTROFFER insiste sur l'importance de respecter les engagements et les délais dans la réalisation des missions, et la nécessité de signaler en cas d'impossibilité de tenir un engagement.

- Il est important de tenir ses engagements, surtout lorsqu'un délai a été donné, car cela impacte l'ensemble de l'organisation.
- En cas d'impossibilité de réaliser une tâche, il suffit de prévenir pour que quelqu'un d'autre puisse prendre le relais.
- Des dossiers sont actuellement en souffrance, ce qui complique la gestion à terme.

Sujet I.01 – Validation du procès-verbal du comité directeur du 8 mars 2025

Tous les membres ont eu accès à la lecture du PV du 8 mars 25 et aucune remarque spécifique n'a été reçue.

Le procès-verbal est mis au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	11

Adopté à l'unanimité des votants.

Sujet I.02 – Point sur les licences - brevets et activités du Comité Directeur

Un suivi des licences et brevets est effectué à chaque comité directeur.

➤ Point sur les brevets (*cf annexe n°1*)

Comparaison des brevets au 13 mai 2023, 2024 et 2025.

Au 13 mai 2025, légère augmentation du nombre de brevets par rapport à l'année précédente avec une variabilité selon les départements : certains stagnent, d'autres augmentent ou baissent légèrement.

Une situation jugée stable, voire légèrement supérieure à l'année précédente, sans pic notable.

➤ Point sur les licences (*cf annexe n°2*)

Au 13 mai 2025, il y avait 14 028 licenciés. La progression est constatée depuis 2020 et 2021, mais à ce jour, il y a une baisse de 20 licences par rapport à l'année précédente, soit -0,1%.

Les chiffres fluctuent selon les départements. La situation est jugée conjoncturelle, notamment à cause de problèmes d'accessibilité aux piscines (travaux, créneaux réduits), particulièrement dans le Rhône.

En Haute-Savoie, plusieurs SCA ont une activité qui commence en avril et s'intensifie au printemps et en été.

Perte de SCA dans le département du Rhône suite au partenariat de la FFESSM avec le vieux campeur jugé comme concurrence déloyale par certaines structures SCA.

Les actions et présences du Comité AURA depuis le dernier Comité Directeur :

- Championnat régional de PSP organisé par un club du Rhône (Golden Club) le 29 mars 25.
- Compétition régionale de tir sur cible le 13 avril 25 au KUBDO à St Foy Les Lyon.
- Compétition de slalom de NEV à Saint Pierre de Bœuf (Loire) le 15 et 16 mars 25.
- Visioconférence avec la TEAM AURA le 20 mars 25.
- Présence au collège des instructeurs le 22 mars 25.
- Présence à la remise des diplômes MF1 régional le 3 mai 25 à Fréjus.
- Réunion en visioconférence pour la préparation du naturathlon le 6 mai 2025.
- Réunion en visioconférence commission juridique/commission disciplinaire régionale le mercredi 14 mai 2025.
- Réunion du groupe de travail « médailles » le 14 mai 2025.

Sujet I.03 – Commission juridique/Commission disciplinaire régionale

La commission juridique est obligatoire et statutaire, composée de la commission juridique, la commission disciplinaire et le médiateur.

Recherche en cours de personnes indépendantes et compétentes pour la commission juridique et la médiation. Une première réunion avec des postulants a eu lieu.

Un appel à candidatures sera envoyé à tous les licenciés du Comité AURA pour la commission juridique, et aux présidents de CODEP pour la médiation.

La commission disciplinaire est mise de côté temporairement, et en cas de carence, la commission disciplinaire nationale peut prendre le relais.

Pour la commission juridique, les membres recherchés doivent avoir des compétences variées (magistrats, avocats, ressources humaines..).

Pour la médiation, l'accent est mis sur les compétences en médiation et la connaissance du système fédéral.

Des formations à la médiation sont évoquées, ainsi que la possibilité de solliciter des personnes déjà compétentes dans ce domaine (DRH, juristes, médiateurs associatifs).

Les prochaines étapes :

- Demande de CV professionnels aux postulants.
- Recherche d'un avocat supplémentaire. L'objectif est d'avoir 5 personnes dans la commission juridique.

Sujet I.04 – Communication Comité AURA et Correspondants communication et presse/FFESSM

La FFESSM souhaite structurer un réseau de correspondants Communication et Presse, impliquant chaque commission nationale ainsi que chaque comité régional et départemental. Pour cela, elle a sollicité le Comité AURA pour identifier une personne référente. Yves KAPFER s'est proposé pour assurer ce rôle.

Le site du Comité AURA est peu actif et il faut inverser cette tendance et augmenter la visibilité du Comité régional.

Actuellement, il est difficile de récupérer les informations des activités se déroulant dans la région AURA car peu de commissions les transmettent.

Proposition de créer un document simple à remplir (lieu, date, description de l'action, nombre de personnes, photo) pour faciliter la remontée rapide des informations.

Un calendrier régional existe, sur VP dive, cumulant les calendriers des différentes commissions. Il est nécessaire que chaque commission anime son propre espace et se charge de la communication et de la mise à jour des supports de sa commission. Les informations inscrites sur les calendriers et news remontent automatiquement au niveau du VP dive du Comité AURA. Cela faciliterait aussi la création des newsletters régionales.

Une formation a déjà été organisée pour aider ceux qui ne savent pas publier et un accompagnement est possible.

Tous les présidents de commission ont les droits sur VP dive, et une autre personne ayant des compétences dans ce domaine peuvent les obtenir sur demande de son président de commission.

Les responsables de pôles pourraient aussi avoir les droits pour collecter et transférer l'information.

Facebook : Les responsables de pôles auront les accès afin de mettre l'information rapidement.

Sujet I.05 – Réflexion avec la commission technique régionale sur les prochaines thématiques

En collaboration avec le président de la CTR, Alex VAUTEY, le président du Comité AURA souhaite :

- La remise en place du forum des encadrants qui est un moment riche d'échanges et de partages, prévu pour mars 2026 avec, en autres, une présentation juridique sur la notion de responsabilité (présidents, encadrants...).
- Que le collège des instructeurs entame une réflexion, en lien avec le retour d'expériences de plongeurs, sur des pratiques pédagogiques ainsi que sur une méthodologie pour attirer tous les encadrants à des sessions de veille des compétences suite aux mises à jour régulières du MFT.

La CTR soutient les commissions techniques départementales.

Intégration des présidents de CTD, si MF2, dans les examens MF1.

Rappel de l'existence du REX (Retour d'Expérience) national composé de personnes ayant des compétences diverses pouvant apporter une réponse suivant le thème du REX.

Sujet I.06 – Abandon de frais

Le code des impôts prévoit deux possibilités : abandon de frais (avec réduction d'impôt de 66%) ou remboursement direct, à condition que cela ne mette pas en péril la trésorerie de l'association.

Très peu de personnes utilisent l'abandon de frais, aussi bien dans les actions que dans le comité.

L'abandon de frais permet d'éviter un coût direct pour le comité et génère des économies.

On ne peut pas obliger les personnes à choisir l'abandon de frais, mais il est recommandé de sensibiliser à son intérêt.

Le remboursement direct est parfois préféré pour des raisons administratives ou fiscales (ex : non-imposable).

Le barème de remboursement actuel du Comité AURA est de 0,35 euros/km. Le barème fiscal de remboursement pour l'abandon de frais varie entre 0,529 et 0,697 euros/km. La législation impose que le montant utilisé pour l'abandon de frais soit identique au montant de remboursement.

Suite aux échanges, proposition de remboursement à 0,52 euros/km. Un taux inférieur risquerait d'inciter les personnes à effectuer des demandes de remboursement au lieu de l'abandon de frais.

Les documents officiels pour l'abandon de frais et le remboursement sont disponibles sur le drive du Comité AURA.

Une étude d'impact financier, avec un montant supérieur, sera réalisée et sera présentée lors du prochain comité directeur.

Vote pour un montant de remboursement à 0,52 euros/km.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
1	0	10

Adopté à la majorité des votants.

Ce barème sera appliqué à partir de la date de la décision soit le 17 mai 2025.

Sujet 1.07 – Point trésorerie

(Cf annexe n°3)

Il est précisé que deux types de budgets existent : le budget de fonctionnement et le budget pour les actions.

Les chiffres montrent des réalisations comprises entre 70 et 90% du budget prévisionnel de fonctionnement du Comité AURA, au 30 avril 2025, sur la plupart des postes, avec un point particulier sur la base salariale qui est à 63% avec 3 mois restants pour ajuster la réalisation. Les communications et certaines autres charges montrent des dépassements.

Pour les actions, il est noté que certains postes atteignent des pourcentages satisfaisants par rapport aux prévisions, avec l'ensemble justifiant une bonne performance globale à fin d'avril.

Sur les 11 actions initialement prévues, pour la commission apnée régionale, aucune ne semble avoir été réalisée.

Le constat met en lumière une incohérence entre l'augmentation de certains budgets de fonctionnement et l'absence d'actions réalisées.

Certaines actions ont atteint 86% et dépassé les espérances tandis que d'autres sont en dessous, à 25%.

Au 30 avril uniquement 48 % du budget alloué/comptabilisé a été utilisé et 58 % des actions engagées/prévues.

L'objectif pour la saison 2024/2025 est la réalisation de 70 % des actions et l'utilisation de 70 % des budgets alloués.

A ce jour, il existe un tableau budgétaire mentionnant uniquement les actions finalisées permettant à chaque président de commissions et CODEP de pouvoir avoir le suivi de ses actions et budgets.

Sujet 1.08 – Actions supplémentaires

(Cf annexe n°4)

Des demandes de financement d'actions supplémentaires sont présentées.

Pour le CODEP 15 : Les deux premières actions supplémentaires (concernant des demandes conformes aux règles budgétaires) sont proposées pour acceptation, tandis que les deux suivantes (liées uniquement à la plongée enfant loisir) ne répondent pas aux règles budgétaires.

Vote pour les 2 actions qui respectent les règles budgétaires définies par le Comité AURA

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	11

Adopté à l'unanimité des votants.

En ce qui concerne les actions 3 et 4 qui ne respectent pas les règles budgétaires définies par le Comité AURA, si après demande d'information auprès du CODEP 15, celles-ci respectent les règles budgétaires, le Comité Directeur vote le financement :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	11

Adopté à l'unanimité des votants.

Si ce n'est pas le cas, ces actions ne seront pas financées.

Pour le CODEP 43 :

- Formation jeune en plongée sous-marine : prise en charge demandée de 500€ pouvant aller jusqu'à 1350€, avec une demande de révision de la fiche action pour réduire le coût pour les stagiaires.
- Multi activité : organisation d'une journée à thème.
- Aide au déplacement de jeunes hockeyeurs : demande de 500€.
- Apnée découverte/démonstration/initiation : budget accordé normalement à 180€ mais demande établie à 282€.

Ces quatre actions respectent les règles budgétaires.

Vote pour le financement de ses actions :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	11

Adopté à l'unanimité des votants.

Pour le CODEP 73 :

- Formation PB1 et PB2

Ces deux actions respectent les règles budgétaires.

Vote pour le financement de ses actions :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	11

Adopté à l'unanimité des votants

Pour le CODEP 74 :

- Examen initiateur pour 15 candidats

Vote pour le financement de cette action :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	11

Adopté à l'unanimité des votants.

La commission tir sur cible souhaite organiser un naturathlon (tir sur cible, apnée, nage avec palmes) à Chamagnieu le 5/6 juillet avec un prévisionnel de participation de 40 personnes. La première journée sera consacrée à la découverte de l'activité et la deuxième journée sera dédiée à un challenge ouvert à tous les licenciés.

Une demande ANS a été faite pour cette manifestation. Les coûts demandés, au Comité AURA, vont être variables suivant l'acceptation de la demande ANS.

Les demandes budgétaires pour la saison 2025/2026 ont dû être transmises (date limite 15 mai 2025). Actuellement, 70% à 80% des dossiers sont déjà parvenus. Le trésorier prévoit de prendre des rendez-vous avec les commissions et CODEP pour examiner chaque dossier, vérifier leur conformité aux règles. Les dossiers seront présentés lors du comité directeur du 28 juin, avec un envoi préalable de documents et des relances par mail aux commissions qui n'ont pas encore transmis leur dossier.

Sujet 1.09 – Demande d'aide exceptionnelle du club Exocet Léman

Ce club sollicite une aide d'un montant de 3184 euros, du Comité Aura, dans le cadre de la mise en place d'une base provisoire durant les travaux de construction d'un nouveau bâtiment. Cette aide participerait à l'acquisition et l'installation de conteneurs modulaires (type Algeco) afin de maintenir leurs activités (plongée, apnée, découverte) durant les deux ans de travaux.

Au vu du bilan financier au 31 août 2024, ce club a la capacité financière d'assumer cette dépense. Un prêt pourrait être envisageable si le club est en difficulté financière. Aucune autres demandes de financement n'ont été faites.

Au vu des éléments apportés, le Comité AURA soutient financièrement le club Exocet Léman pour un montant de subvention de 3184 euros en lien avec le projet présenté.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
11	0	0

Contre à l'unanimité des votants.

Sujet 1.10 – Point sur les dossiers ANS reçus

L'Agence nationale du sport (ANS) gère les subventions au niveau national et délègue la gestion des demandes aux fédérations. La FFESSM doit présenter ses orientations prioritaires dans une logique de développement des pratiques et de responsabilité sociale et environnementale par l'intermédiaire de la note de cadrage.

La note de cadrage de la FFESSM va définir des priorités fédérales :

- La féminisation de la pratique sportive, de l'encadrement et de l'accès aux responsabilités. Le développement de la pratique parasport (Handisub®), du sport santé et du sport-éducation.
- L'inclusion par le sport.
- L'inscription durable de la pratique sportive dans la vie des jeunes.
- L'accession territoriale au sport de haut niveau. Au niveau AURA, seul le club de Moirans est concerné par ce type de demande.

La note de cadrage rappelle les conditions d'éligibilité :

- Chaque demande doit être accompagnée d'un projet associatif ou de développement avec des objectifs et des résultats attendus.
- Aucune action ne doit être dédiée à 100 % à l'achat de matériel.
- Le montant minimal de la subvention demandée est de 1500 euros avec un minimum, par action, de 750 euros pour les Organes Déconcentrés (OD) et de 500 euros pour les clubs.
- Le nombre d'actions déposées est au maximum de 2 pour les clubs, 5 pour les CODEPs et 7 pour les COREGs.
- La part réservée aux clubs est de 50 % minimum.

Possibilité de mutualisation d'actions entre plusieurs clubs.

Pour la gestion des demandes, il est mis en place :

- Au niveau national, un Conseil National d'Attribution des Subventions (CNAS) qui va piloter le dispositif dans sa globalité et valider les arbitrages.
- Au niveau régional, des Conseils Territoriaux d'Attribution des Subventions (CTAS) qui mettent en œuvre le dispositif dans chaque région et attribuent les subventions aux clubs et CODEPs.
- Un référent territorial au sein du CTAS. Le référent pour AURA est Thierry HELME.

Le CTAS AURA, mené par Thierry HELME, était composé de Renaud HELSTROFFER, Pierre Jean BONToux, Sylvie BOULLY, Yannick TARDIVEL, Lidia LESIGNOLI, Laurent RACHET, Véronique MORAND, Régis COLAS. Ils ont apporté leur aide aux clubs, CODEPs demandeurs pour la réalisation de leur demande de subventions ANS et répondre aux questions.

Les demandes sont rédigées via le compte Asso. Quand les demandes et documents associés ont été déposés dans OSIRIS, le CTAS peut y accéder pour étudier les demandes. Le CTAS vérifie la conformité et fait une évaluation par notation puis propose un montant de subvention. Ces éléments sont ensuite transmis au CNAS.

Les documents nécessaires pour effectuer une demande de subventions : le procès-verbal de l'assemblée générale, le projet associatif ou de développement, un état budgétaire, le compte rendu financier de l'action N -1.

- La subvention doit être inférieure à 60 % du budget de l'action.
- 20 % du montant attribué pour des actions de féminisation.
- 10 % du montant attribué pour des actions Handisub®

Obligation pour les COREGs d'avoir une action de féminisation.

La répartition : 57 150 euros attribué au Comité AURA. 28 575 euros attribués aux clubs (50 %). 11 430 euros pour la féminisation (20 %). 5 715 euros pour le Handisub®(10 %).

20 clubs ont fait des demandes de subventions avec environ une trentaine d'actions au total, 8 CODEPS, 1 COREG.

Les résultats de l'attribution des subventions :

- 29 050 euros pour les clubs.
- 20 100 euros pour les CODEP.
- 8 000 euros pour les COREG.

Féminisation : 11 500 euros.

Handisub® : 8 969 euros.

5 clubs et 1 CODEP ont vu leur demande rejetée. Les causes étaient : pas de projet associatif, une subvention demandée supérieure à 60 % du budget de l'action, budget de fonctionnement incohérent, demande pour du fonctionnement. Ces structures ont été sollicitées pour modifier leur demande et renvoyer une version corrigée mais elles n'ont pas répondu aux sollicitations.

3 clubs non pas transmis leur compte rendu financier N-1 et même s'ils n'ont pas fait de demandes de subventions ANS cette année, ils devront fournir cet élément sous peine de suppression de la subvention.

La réponse du CNAS concernant la validation des demandes est attendue aux environs du 6 juin 2025.

Sujet 1.11 – Validation du plan de développement

Le plan de développement est un document permettant de faire un bilan de l'existant avec une projection. Le document proposé est une base de travail qui nécessite la participation de chacun.

Il est demandé à tous les membres de consulter le document, d'y ajouter leurs commentaires en précisant leur nom (par exemple en rouge) et de proposer des axes ou modifications pour enrichir et valider le document lors de la prochaine réunion.

Le document est disponible sur le drive du Comité AURA.

Sujet 1.12 – Tour de table des commissions

🔗 **Commission souterraine** : Un stage d'initiation a eu lieu au mois d'avril, un stage pré perfectionnement au lac Léman le week-end dernier, un stage perfectionnement est prévu le week-end de l'ascension à Bourg Saint Andéol.

Les opérations d'entretien du matériel ont été effectuées durant l'hiver.

🔗 **Commission médicale :**

Un problème a été soulevé concernant l'absence de réponse des comités départementaux pour recontacter les médecins de leur département afin de permettre la réactualisation de la liste des médecins fédéraux régionaux. Il est essentiel d'établir un contact direct entre les comités départementaux et les médecins pour s'assurer de leur volonté de continuer en tant que médecins fédéraux.

Trois catégories de médecins ont été définies : les médecins fédéraux impliqués et licenciés, ceux qui ne consultent plus mais participent sur les dossiers, et les médecins non fédéraux spécialistes (gynéco, ophtalmo, ORL, etc.).

Le Comité Directeur donne son accord pour l'immatriculation des nouveaux médecins fédéraux à partir de la semaine prochaine.

Le président de la commission médicale souhaiterait pouvoir établir des échanges avec la Commission Technique Régionale afin de répondre aux questions et d'apporter des éclaircissements.

Deux réunions nationales importantes seront organisées afin de revoir les rubriques du règlement médical dans le cadre du CACI, avec une ouverture sur des cas limites et l'analyse de situations spécifiques (par exemple, foramen ovale ou ADD).

Des préoccupations concernant des pratiques proches du dopage (exp : entraînement à l'inhalation de monoxyde de carbone) ont également été abordées avec mise en place d'une équipe référente antidopage.

Adresse mail de la commission médicale AURA : cmpr@ffessmaura.org.

🔗 **Commission technique régionale :**

La réunion des instructeurs s'est déroulée sur le deuxième week-end du stage initial (17 mars 25) ce qui permet de limiter les coûts.

L'entrée en formation d'un nouvel instructeur national (Eric MASSON) a été validée.

Le stage final examen à Fréjus : 22 candidats + 2 stagiaires MF2 + 14 formateurs. 18 stagiaires ont obtenu leur MF1.

3 jours de stage capitalisation MF2 a eu lieu à Thonon : 12 stagiaires et 6 formateurs dont 4 instructeurs nationaux.

Le stage de capitalisation MF1 de septembre 25 : 17 inscrits et 3 stagiaires MF2.

Séminaire du collège des instructeurs prévu le 20 et 21 septembre 2025 au Centre International de Séjour Lyonnais.

🔗 **Commission hockey subaquatique :**

Les championnats du monde se dérouleront à Clermont Ferrand en avril 2027 : attente du retour de la CMAS. Difficultés à obtenir les documents pour finaliser les actions.

Trésorier : Les devis (logement, plongées, piscine) doivent être envoyés au Comité AURA qui versera les acomptes. Le reste fera l'objet d'un remboursement de frais.

🔗 **Commission photo/vidéo :**

Le premier festival de photo sous-marine AURA, « Abyss' Alpes Phot'eau », organisé par le club de Bourgoin Jallieu, la commission photo/vidéo de l'Isère et la municipalité de Nivolas-Vermelle, s'est déroulé les 29 et 30 mars 2025.

Le festival a rencontré un vif succès avec un public d'environ 550 personnes et 270 photos exposées dans le cadre d'un concours. Le classement des photographies en concours est visible sur le site Facebook du festival :

<https://www.facebook.com/profile.php?id=61561587192853>

Plusieurs conférences ont été organisées, notamment sur des sujets comme « requin baleine alerte rouge collision » (Fabienne ROSSIER), « sous la surface des eaux douces » (Rémi MASSON) et une conférence interactive « Saurez-vous entendre le monde du silence ? » (Patrice BUREAU).

Des stands ont été tenus par des professionnels de la plongée sous-marine et des associations travaillant à la protection de l'environnement qui ont renseigné les visiteurs, et la plongée virtuelle avec les requins a particulièrement été plébiscitée.

L'événement a également comporté une visite commentée par des biologistes et des photographes, le lundi 31 mars, pour sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement.

Il est prévu de communiquer davantage sur cet événement via une newsletter, et le succès encourage l'organisation d'éditions futures.

Sujet 1.13 - Divers

Proposition faite par Sylvie BOULLY d'élaborer un modèle de budget prévisionnel dédié aux associations, accompagné d'outils simplifiés de comptabilité pour faciliter la gestion financière, même pour ceux qui maîtrisent peu la comptabilité.

- L'idée est d'harmoniser les modèles de comptabilité pour faciliter la lecture et la compréhension.
- Il est également question d'organiser une formation sur la structuration juridique, la formalisation et l'utilisation d'outils budgétaires simplifiés.

Un groupe de travail sera constitué pour travailler sur le format des budgets et de la comptabilité générale associative, similaire au travail réalisé sur le rescrit fiscal.

Sujet 1.14 – Prochaines dates Comités Directeurs et lieux

Le prochain comité directeur national est le 21 juin 2025. Renaud HELSTROFFER ne pourra pas être présent.

- Samedi 28 juin 2025 à Annecy
- Samedi 6 septembre 2025 Valence
- Samedi 15 novembre 2025 (uniquement le Comité directeur) à Sévrier

La Secrétaire

Patricia AUDOUY



Le Président

Renaud HELSTROFFER



Annexe n°1

Point brevets Comité AURA au 13 mai 2025.

	Nombre de brevets au 13 mai 2023 (saison 2022/2023)	Nombre de brevets au 13 mai 2024 (saison 2023/2024)	Nombre de brevets au 13 mai 2025 (saison 2024/2025)	
AURA	507	408	535	□
AIN	166	121	138	□
ALLIER	129	136	137	□
CANTAL	18	18	18	□
DROME/ARDECHE	235	261	226	□
ISERE	383	469	447	□
LOIRE	177	173	164	□
HAUTE LOIRE	38	27	27	□
PUY DE DOME	248	218	232	□
RHONE	854	771	681	□
SAVOIE	59	99	85	□
HAUTE SAVOIE	387	339	366	□

3201

3040

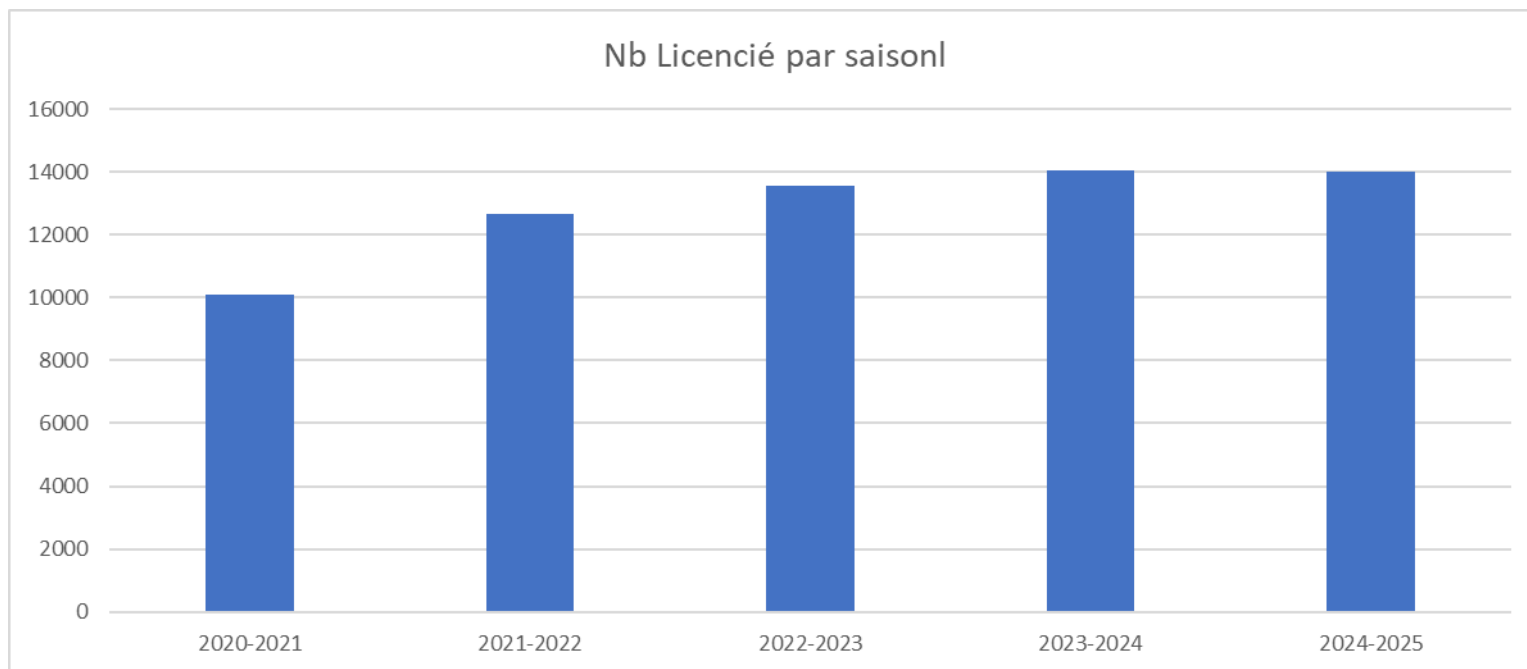
3056

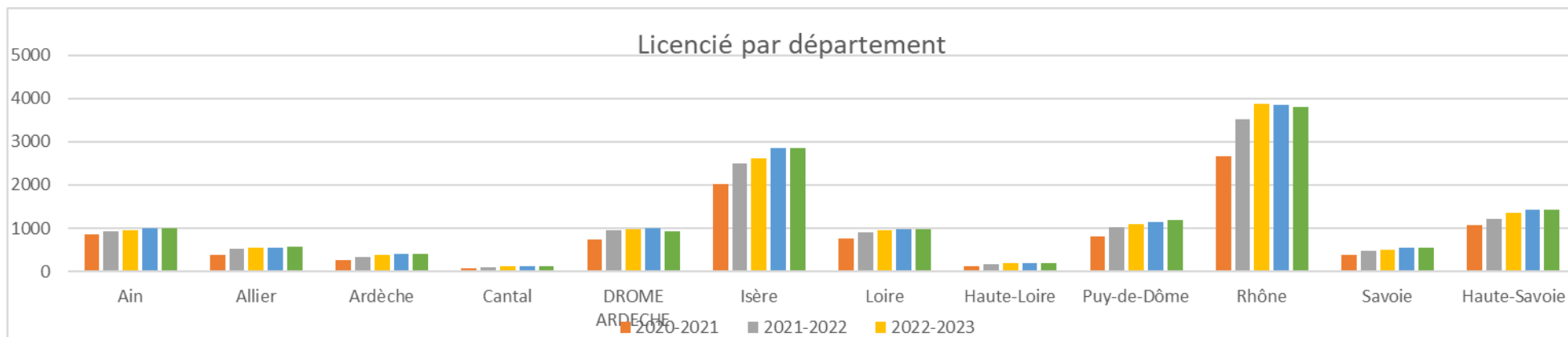
Annexe n°2

Point licences Comité AURA au 13 mai 2025.

Bilan licences au 13 mai 2025

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025		
Ain	850	929	942	996	1007	1,1%	11
Allier	375	520	542	549	571	4,0%	22
Ardèche	261	331	388	398	417	4,8%	19
Cantal	74	96	122	121	116	-4,1%	-5
DROME ARDECHE	740	957	974	995	926	-6,9%	-69
Isère	2015	2502	2624	2845	2851	0,2%	6
Loire	757	913	948	974	969	-0,5%	-5
Haute-Loire	119	166	195	200	185	-7,5%	-15
Puy-de-Dôme	820	1034	1095	1137	1199	5,5%	62
Rhône	2652	3529	3871	3848	3812	-0,9%	-36
Savoie	388	487	497	549	545	-0,7%	-4
Haute-Savoie	1066	1218	1353	1436	1430	-0,4%	-6
	10117	12682	13551	14048	14028	-0,1%	-20





Annexe n° 3

BILAN FONCTIONNEMENT AU 30/04/2025

Dépenses	Budget 2024/2025	Réalisé 2024/2025	
Electricité	1 100,00	736,75	67%
Fourniture entretien	50,00	6,28	13%
Charges co-propriété	1 300,00	1 224,20	95%
Entretien sur biens immobiliers	505,00	134,13	27%
Sécurité incendie	100,00		%
Primes d'assurances	950,00	440,86	47%
Taxe foncière	620,00	722,00	117%
Total locaux	4 625,00	3 264,22	71%
Petit équipement	2 500,00	73,87	3%
Entretien matériel bureau			
Total équipement	2 500,00	73,87	3%
Fournitures administratives	500,00	154,92	31%
Documentation			
Total fournitures	500,00	154,92	31%
Licence EBP	2 700,00	1 476,36	55%
Honoraires	3 230,00	1 853,23	58%
Services bancaires	430,00	236,87	56%
Total prestations	6 360,00	3 566,46	57%
Déplacement CD	6 000,00	3 368,23	57%
Représentation CD	1 000,00	1 075,45	108%
Réunion avec commissions/OD		1 138,88	
Total Comité Directeur	7 000,00	5 582,56	80%

Dépenses	Budget 2024/2025	Réalisé 2024/2025	
Frais AG nationale et salon	2 500,00	2 174,47	87%
Frais assemblée AURA	5 000,00	6 609,71	133%
Total Assemblées Générales	7 500,00	8 784,18	118%
COSMOS - LONGITUDE 181 - CROS	800,00	583,61	73%
Total divers	800,00	583,61	73%
Petit équipement		396,50	
Hébergement, licence office 365, Zoom	90,00	579,96	645%
Téléphone + internet	1 500,00	942,29	63%
Frais affranchissements	80,00	8,65	11%
Total communication	1 670,00	1 927,40	116%
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	30 955,00	23 937,22	78%
formation	670,00	376,68	57%
Salaires brut	36 500,00	22 566,85	62%
Charges sociales	13 100,00	8 597,15	66%
Total masse salariale	50 270,00	31 540,68	63%
TOTAL FONCTIONNEMENT	81 225,00	55 477,90	69%
Dont Impôts et Taxes assimilés	1 290,00	1 098,68	86%
Fonctionnement hors impots et salaires	30 335,00	23 215,22	77%

BILAN ACTIONS AU 30/04/2025

	Nb actions prévues au 30/04/2025	Nb actions engagées au 30/04/2025	Budget alloué au 30/04/2025	Budget comptabilisé au 30/04/2025	% Budget réalisé au 30/04/2025	Budget fonctionnement au 30/04/2025
Apnée	11	0	7 990	0	0 %	20 %
Archéo subaquatique	1	0	1 500	0	0 %	172 %
Env et Biologie	2	2	1095	1 156	100 %	83 %
Handi subaquatique	1	1	1 800	511	28 %	56 %
Hockey subaquatique	9	0	8 100	0	0 %	35 %
Nage avec palmes	10	6	6 405	5 510	86 %	0 %
Nage en eau vive	11	7	10 700	2 634	25 %	20 %
Plongée sous-marine	10	4	31 980	20 352	64 %	5 %
Plongée sportive en piscine	7	3	5 690	2 822	50 %	57 %
Photo vidéo sous-marine	4	2	2 185	412	19 %	16 %
Plongée souterraine	3	3	2 560	1 937	76 %	120 %
Tir sur cible subaquatique	5	5	3 160	1 292	41 %	80 %
	74	33	83 165	36 626		
	45 %		44 %			

	Nb actions prévues au 30/04/2025	Nb actions engagées au 30/04/2025	Budget alloué au 30/04/2025	Budget comptabilisé au 30/04/2025	% Budget réalisé au 30/04/2025	Budget fonctionnement au 30/04/2025
CODEP 01	12	3	5 070	180	4 %	104 %
CODEP 03	10	4	11 350	255	2 %	0 %
CODEP 26-07	11	13	5 480	3 329	61 %	0 %
CODEP 38	11	13	10 963	3 883	34 %	0 %
CODEP 42	8	10	8 340	6 800	82 %	0 %
CODEP 63	13	9	10 905	11 268	103 %	0 %
CODEP 69	25	9	24 800	14 930	60 %	0 %
CODEP 73	1	0	108	0	0 %	63 %
CODEP 74	9	7	7 690	3 870	50 %	3 %
	100	68	84 706	44 515		
	68 %		53 %			

Annexe n° 4

LES ACTIONS SUPPLEMENTAIRES

CODEP 15

	Commission	Code Action	Date début	Définition de l'action (formation, compétition, lieu,...)	Stag.	Enc.	Nb jours	Nb JS	Recettes Prévues	Dépenses Prévues	Participation AURA demandée		Participation AURA accordée
Action 1	C BIOLOGIE	BH15-500	15-juin-25	Formation, perfectionnement et PB1 à Estartit Espagne	12	1	2	26	3 290,00	3 770,00	220,00	10,00	260,00
Action 2	C SOUTERRAINE	ST15-500	1-juil.-25	WE découverte Souterraine Juillet LOT	6	1	2	14	1 440,00	1 610,00	120,00	10,00	140,00
Action 3	P PLONGEE	PL15-500	Pentecôtes 2025	Plongée enfants, stage mer 1 Pentecôtes	9	4	3	39	3 185,00	4 030,00	585,00	0,00	0,00
Action 4	P PLONGEE	PL15-501	1-août-25	Plongée enfant stage mer 2 été	8	3	2	22	2 555,00	2 970,00	330,00	0,00	0,00
					35	9	9	101	10 470,00	12 380,00	1 255,00		400,00

CODEP Haute-Loire (43)

Prévisionnel de la demande d'action

Commission	Code Action	Date début	Typologie de l'action	Nom de l'action	Lieu de l'action	Nb Stag.	Nb Enc.	Nb jours	Nb JS	Recettes	Dépenses	Participations club, Codep, autres	Participation AURA demandée	Montant unitaire accordé	Participation AURA accordée
Plongée sous-marine	PL43-501J	Avril, Mai, Juin	Formation jeune < 18 ans	Aide à la formation des jeunes	Fréjus	10	5	6	90	7 050,00 €	9 150,00 €	1 600,00 €	500,00 €	15,00 €	1 350,00 €
Multi activité	XY43-502J	01/05/2025	Journée à thème	Formation colosse aux pieds d'argile	Le puy en velay	102	0	2	204	1 200,00 €	2 900,00 €	700,00 €	1 000,00 €	RD	1 000,00 €
Hockey subaquatique	HO43-503J	01/03/2025	Déplacement Team	Aide déplacement jeunes Hockeyeurs	Le puy en velay	32	0	3	96	0,00 €	880,00 €	380,00 €	500,00 €	RD	500,00 €
Apnée	AP43-504	01/06/2025	Découverte ou démonstration ou Initiation	Posse Apnée	Clermont Fernand	15	3	1	18	150,00 €	432,00 €	0,00 €	282,00 €	10,00 €	180,00 €
						159	8	12	408	8 400,00 €	13 362,00 €	2 680,00 €	2 282,00 €		3 030,00 €

CODEP 73

	Commission	Code Action	Date début	Définition de l'action (formation, compétition, lieu,...)	Stag.	Enc.	Nb jours	Nb JS	Recettes Prévues	Dépenses Prévues	Participation AURA demandée		Participation AURA accordée
Action 2	Bio	BI73-500	17-mai-25	WE validant formation PB1/PB2 - Carry le Rouet	24	12	2	72	6 120,00	6 840,00	720,00	10,00	720,00
Action 3	Bio	BI73-501	7-juin-25	WE validant formation PB1/PB2 - Lac du Bourget	24	12	2	72	768,00	1 476,00	720,00	10,00	720,00
					60	30	5	162	7 308,00	9 232,00	1 548,00		1 548,00

CODEP 74

	Commission	Code Action	Date début	Définition de l'action (formation, compétition, lieu,...)	Stag.	Enc.	Nb jours	Nb JS	Recettes Prévues	Dépenses Prévues	Participation AURA demandée		Participation AURA accordée
Action 14	P. PLONGÉE	PL74-510	5-avr.-25	Examen Initiateur	15	5	1	20	0,00	567,50	230,00	20,00	400,00
					265	145	42	1127	22 110,00	46 624,00	9 970,50		22 340,00

